

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mai 2016

RELATIF À LA TRANSPARENCE, À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET À LA
MODERNISATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 3623)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL659

présenté par
M. Denaja, rapporteur

ARTICLE 33

- I. - À l'alinéa 7, supprimer les mots : « les dispositions de » ;
- II. - En conséquence, substituer au mot : « celles », les mots : « les dispositions ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.